

■ **FUNBAR S.à r.l.**, à Montreux, création et exploitation d'établissements publics (FOSC du 11.01.2002, p. 20). Statuts modifiés le 21 mai 2002. L'associé Pascal Héritier cède CHF 12'000, sur sa part qui est réduite de CHF 16'000 à CHF 4'000, à l'associé-gérant Pascal Huguenin dont la part est portée de CHF 34'000 à CHF 46'000.

Journal no 5764 du 12.06.2002
(00515612 / CH-550.0.163.040-9)